



2016-09-122-DR/RH

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

nomenclature: 4.1.1

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

#### OBJET : CREATION DE POSTE – MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL

L'an deux mille seize, le quinze septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE

Arrivée de M. GARANS au point n°2016-09-102-DGS

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

30 à partir du point n°2016-09-102-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 32

33 à partir du point n°2016-09-102-DGS



**2016-09-122-DR/RH - CREATION DE POSTE – MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune au titre de l'année 2016 afin de permettre la création de poste et la modification de la durée de temps de travail de certains postes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet

Vu le tableau des effectifs des postes à temps complet et temps non complet 2016

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Considérant que, de ce fait, il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des emplois

Considérant l'information du Comité Technique

**DELIBERE**

**Création de postes :**

**DECIDE** de créer **3 postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet** afin de permettre la stagiairisation des trois agents à l'issue de leur contrat d'emploi d'avenir au sein des services municipaux. Ces postes seront pourvus au sein des services Espaces verts – DAP (1 poste) et Petite Enfance – DEEJ (2 postes).

**DECIDE** de créer **1 poste d'agent de maîtrise à temps complet** dans le cadre du recrutement à venir de chef de cuisine

**Modification temps de travail :**

**DECIDE** de procéder à l'**augmentation de temps de travail de deux postes d'agents titulaires – adjoint technique de 2ème classe** (service entretien des locaux – restaurants scolaires DEEJ). Ces modifications correspondent à un transfert d'heures d'un poste non permanent ainsi qu'à la formalisation d'heures complémentaires expérimentées sur l'année précédente (renfort nettoyage des locaux – transport scolaire...).



Grade	Poste actuel	Poste avec augmentation temps de travail
Adjoint technique 2ème cl	19h30	22h00 - TNC
Adjoint technique 2ème cl	26h00	35h00 – TC (affiliation CNRACL)

**ADOPTÉ** la modification du tableau des emplois 2016 ainsi proposée.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2016 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

**Vote: 33**

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 16 septembre 2016  
Le Maire

